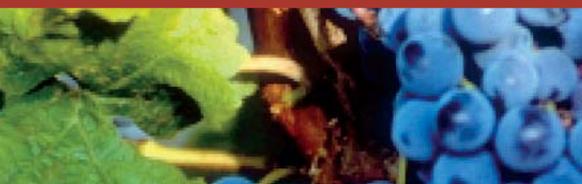


Guide pratique pouvant servir aux fins de document unique d'évaluation des risques professionnels en viticulture - vinification

■ Santé sécurité au travail



Identifier) les risques
Évaluer)
Inventorier les moyens de prévention
Proposer) des solutions
Prévoir)

Sommaire

✘ Renseignements relatifs à l'exploitation : pages 4 et 5

✘ Identification et évaluation des risques dans :

- Les bâtiments
(réception de la vendange, pressurage, stockage, embouteillage et caves de vinification) . pages 6 à 7
- L'atelier et les travaux de maintenance pages 8 à 9
- L'utilisation de produits chimiques pages 10 à 12
- La conduite d'engins agricoles page 13
- La conduite d'engins de levage page 14
- L'intervention d'entreprises extérieures page 15
- Le bruit pages 16 à 17
- Les postures de travail et le port de charges pages 18 à 19
- Les travaux des vignes pages 20 à 22
- Lexique page 23



Le recours à ce guide n'est, en aucun cas, une obligation. D'autres supports peuvent être utilisés.

La possession du guide n'exonère pas le chef d'exploitation de son obligation de transcrire et de mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité de ses salariés.

Pour servir de Document Unique, le guide doit donc être rempli et mis à jour régulièrement par le chef d'exploitation dès lors que les circonstances le justifient et au minimum 1 fois par an.

Le chef d'exploitation reste, en tout état de cause, responsable de la prévention des risques sur son exploitation.

Avertissement

Ce guide pratique est un support de travail servant à l'élaboration du document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, dit : "Document Unique", tel que prévu par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001.

Il a pour objet de faciliter la démarche de prévention des risques au sein des exploitations de culture spécialisées, en proposant une méthode d'analyse par zone de travail et par activité.

Conçu comme un questionnaire à remplir soi-même ou avec l'aide d'un Conseiller en Prévention, d'un Médecin du Travail, ce guide permet à l'exploitant agricole de relever, sur son exploitation, les risques susceptibles de survenir du fait de la nature des activités exercées et/ou des lieux de travail. L'exploitant pourra ainsi apporter les mesures nécessaires afin d'éviter ou de réduire les dangers signalés.

Ce guide se compose de plusieurs fiches à remplir sous forme :

- Soit de tableaux : lorsqu'il s'agit de zones d'activités à risques

Exemples : - *Les bâtiments* : p.6 et 7
- *L'atelier* : p.8 et 9

Chaque tableau prévoit 5 colonnes:

1^{ère} colonne : le risque

2^{ème} colonne : le danger que ce risque présente pour la santé *

3^{ème} colonne : le niveau d'exposition déterminé par le chef d'exploitation

4^{ème} colonne : les moyens de prévention proposés pour chaque nature de risque.
Attention : ces exemples sont présentés à titre purement indicatif et ne sont nullement exhaustifs.

5^{ème} colonne : l'analyse par le chef de son exploitation (sans omettre de fixer des échéances de réalisation).

- Soit de questionnaires relatifs à des risques particuliers :

Exemples : - *Les risques liés à l'utilisation de produits chimiques* : p.10 à 12
- *Les risques liés à la conduite d'engins de levage* : p.14

Chaque questionnaire « risque lié à ... » prévoit généralement le rappel des règles de prévention et de sécurité applicables. Les questions sont posées sous forme de : « OUI – NON, Si non... » de manière à orienter l'exploitant vers un objectif de prévention, dans le respect des réglementations en vigueur.

* Le décès peut être la conséquence d'une exposition à certains risques.

Évaluation des risques professionnels

Liste non exhaustive, à compléter en fonction des risques de toutes les activités pratiquées sur l'exploitation

Date de réalisation de cette évaluation des risques professionnels :

Par (Nom et fonction) :

Date de mise à jour :

Fiche de renseignements concernant l'exploitation

Exploitation individuelle

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Exploitation en commun

Dénomination (GAEC, EARL, ...) :

Adresse du siège :

Les associés et adresses :

.....

.....

.....

	Cultures	
Superficie	Cépages	Localisation et distance par rapport au siège :
.....
.....
.....
.....
.....

Fiche de renseignements concernant les personnes susceptibles de travailler sur l'exploitation

Catégorie	Nombre	Ancienneté		Formation de base	Fonction(s)
		sur l'exploitation	dans le métier		
Salarié(s) • permanent(s) • occasionnel(s), saisonnier(s) (Y compris salarié(s) groupement employeurs) • apprenti(s)					
Stagiaire(s)					
Main d'œuvre familiale					
Entraide					
Salarié(s) d'entreprise(s) intervenante(s) (ex : livraison de produits, maintenance du matériel, ...)					

► **Dernière visite médicale par le médecin du travail (uniquement pour le (ou les) salarié(s))**

Date :

► **Formation continue du (ou des) salarié(s), stagiaire(s), main-d'œuvre familiale, entraide...**

Lister les formations suivies par le (ou les) salarié(s)

(ex : Sauveteur Secouriste, habilitation électrique, mécanique 2 temps, etc...)

.....

.....

.....

.....

Bâtiments

(réception de la vendange, pressurage, stockage, embouteillage et caves de vinification)

Nature des risques	Dangers pour la santé	Niveaux d'exposition	Exemples de moyens de prévention	Moyens existants sur mon exploitation Mesures à prendre et délai
suite de la page 6				
RISQUE LIÉ À L'AMIANTE (flocage, calorifugeage, fibro-ciment, etc...)	lésion, tumeur, fibrose, cancer aux poumons...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • procédure d'intervention pour le nettoyage des toitures en fibro-ciment, • absence d'amiante sur l'exploitation, • diagnostic amiante réalisé par un organisme agréé, • interdiction de perçage ou de découpage des tôles fibro-ciment, • dépose et enlèvement des produits contenant de l'amiante par une entreprise agréée • etc...
FLOCAGE ET CALORIFUGEAGE INTERDIT				
RISQUE LIÉ À LA PRÉSENCE DE GAZ CARBONIQUE ET AUTRES (chariot automoteur à moteur thermique, fermentation, ...)	asphyxie, malaise...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • utilisation de chariot(s) électrique(s) de manutention dans les caves, • ventilation mécanique couplée à un détecteur de gaz, • bâtiment bien aéré, • mise en place d'une procédure avant le décuve, • formation et/ou information du personnel, • mise à disposition de masque respiratoire autonome, • procédure de secours en cas d'accident, • etc...
RISQUE LIÉ À L'UTILISATION DE MATÉRIELS À POSTE FIXE (pressoir, embouteilleuse vis sans fin,...)	coupure, plaie, hématome, présence d'un corps étranger dû à un happement, écrasement, cisaillement, projection(s) et autre(s) contact(s) avec les parties en mouvement des machines...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • matériel en état de conformité, • vérification et entretien périodique, • procédure(s) spécifique(s) à certaine(s) machine(s), • formation du personnel avant la vendange, • etc...

L'atelier et les travaux de maintenance sur l'exploitation

Nature des risques	Dangers pour la santé	Niveaux d'exposition	Exemples de moyens de prévention	Moyens existants sur mon exploitation Mesures à prendre et délai
suite de la page 8				
RISQUE BIOLOGIQUE	tétanos...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • vaccination, • port de gants, • etc...
RISQUE LIÉ À L'UTILISATION DE PRODUITS DE NETTOYAGE, DE LUBRIFICATION...	intoxication, brûlure...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • nettoyage des pièces à l'essence ou gas-oil interdit, • port de gants et de masques, • stockage des produits dans un local approprié, • utilisation d'une fontaine avec produits de nettoyage, • etc...
RISQUE LIÉ À L'AMIANTE (fibro-ciment) cancer aux poumons...	lésion, tumeur, fibrose,	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • procédure d'intervention pour le nettoyage des toitures en fibro-ciment, • absence d'amiante sur l'exploitation, • diagnostic amiante réalisé par un organisme agréé, • interdiction de perçage ou de découpage des tôles fibro-ciment, • dépose et enlèvement des produits contenant de l'amiante par une entreprise agréée • etc...
FLOPAGE ET CALORIFUGEAGE INTERDIT				

Risques liés à l'utilisation de produits chimiques

(phytosanitaires, de nettoyage agro-alimentaire, industriels...)

L'acheteur des produits doit demander à son fournisseur la Fiche de Données de Sécurité de chaque produit.

Ces fiches pourront être conservées avec le document d'Évaluation des Risques Professionnels de l'année en cours à des fins d'inventaire utilisable, par exemple dans le cadre d'une reconnaissance de maladie professionnelle pour l'utilisateur de ces produits.

Règles de prévention en matière de risque chimique

L'utilisation sur l'exploitation de produits aux agents	OUI	NON	est interdite pour :
<u>CANCEROGENES</u> R45 : "peut causer le cancer" R49 : "peut causer le cancer par inhalation" R40 : "effet cancérigène suspecté (preuves insuffisantes)"	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	les femmes allaitantes
<u>MUTAGENES</u> R46 : "peut causer des altérations génétiques héréditaires" R68 : "possibilité d'effets irréversibles"	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	les femmes allaitantes ou enceintes
<u>TERATOGENES</u> R61 : "risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant" R63 : "risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant"	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	les femmes enceintes
<u>TOXIQUES pour la reproduction</u> R60 : "peut altérer la fertilité" R62 : "risque possible d'altération de la fertilité"	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	les femmes enceintes

L'utilisation des produits phytosanitaires par un jeune de moins de 18 ans est interdite.

L'utilisation de certains produits phytosanitaires par un salarié sous contrat à durée déterminée est interdite.

L'utilisation de produits aux agents :

- | | | |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✗ Cancérogènes ✗ Mutagènes ✗ Tératogènes ✗ toxiques pour la reproduction | | <ul style="list-style-type: none"> • Surveillance médicale particulière • Obligation d'information des travailleurs par l'employeur sur les effets néfastes • Obligation pour l'employeur d'établir une fiche d'exposition pour chaque travailleur exposé |
|---|--|--|

✘ Les Fiches de Données de Sécurité sont disponibles sur l'exploitation
 OUI NON si non, prévision :

✘ Le salarié, stagiaire, entraide, la main d'œuvre familiale effectue des traitements phytosanitaires et/ou utilise des produits chimiques pour le nettoyage, désinfection, etc...

	OUI	NON	si non, qui les effectue ou utilise ces produits ? :
● dans les vignes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● dans les bâtiments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● en cave	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● en atelier, maintenance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● autres...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

✘ Il dispose et porte les Équipements de Protection Individuelle adaptés à l'utilisation de ces produits.

	OUI	NON	si non, mise à disposition prévue le :
● gants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● masque de protection des voies respiratoires et protection des yeux (visière ou lunettes)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● bottes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● combinaison de protection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● possibilité de douche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

✘ Le salarié est correctement formé à l'utilisation de ces produits
 OUI NON si non, formation prévue :

✘ Le matériel de pulvérisation (et le tracteur)

	OUI	NON	si non, prévision(s) :
● est en état de conformité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● est correctement entretenu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● dispose d'une cabine fermée pendant le traitement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● dispose d'une cabine équipée d'un filtre charbon actif (régulièrement changé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● le matériel de pulvérisation ou d'épandage			
● automoteur, pulvérisateur trainé ou porté sur tracteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
● pulvérisateur à dos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
● autre...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

✘ Les produits sont stockés dans un local approprié et fermé à clef

OUI

NON si non, prévision :

.....

✘ Le remplissage en eau de la cuve du pulvérisateur s'effectue

OUI

NON

• par gravité

• par pompage dans une cuve ou citerne

• sur le réseau d'alimentation en eau de l'exploitation

• par un robinet classique

• par un robinet équipé d'un clapet anti-retour

• sur aire de remplissage avec rétention

Risques liés à la conduite d'engins agricoles

Le conducteur (salarié, aide familial, stagiaire, apprenti...)

- | | OUI | NON | |
|--|--------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| ✗ est âgé d'au moins 16 ans* | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | si non, interdiction de conduite |
| • pour la conduite exclusive de : | | | |
| • tout engin dont la largeur est inférieure à 2,50 m | | | |
| • d'un tracteur attelé à une seule remorque | | | |

*conducteur âgé de moins de 18 ans (dérogation machines dangereuses obligatoire).

- | | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|--|
| ✗ est âgé d'au moins 18 ans | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • pour la conduite de : | | | |
| • tout engin dont la largeur est inférieure ou supérieure à 2,50 m | | | |
| • d'un tracteur attelé à une ou deux remorque(s) | | | |

- | | OUI | NON | si non, prévision(s) : |
|--|--------------------------|--------------------------|------------------------|
| • a bénéficié d'une formation à la conduite | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • est reconnu médicalement « apte » à la conduite des engins agricoles par le médecin du travail | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

Le matériel

- | | OUI | NON | si non, prévision(s) : |
|--|--------------------------|--------------------------|------------------------|
| • est en état de conformité | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • est régulièrement vérifié et entretenu | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • dispose d'une signalisation sonore et lumineuse en état de fonctionnement | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • tous les tracteurs (ou machines automotrices) sont équipés d'une cabine ou d'un arceau de protection | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • les arbres à cardans sont protégés | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • les sièges sont en bon état (sellerie, système d'amortissement, réglages...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • l'accès à la cabine des engins est facilité par un marche pied en bon état et à bonne hauteur | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • les commandes des engins et équipements sont clairement identifiées | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

- | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|---|
| ✗ Les zones de danger sur l'exploitation et ses dépendances sont clairement identifiées | OUI | NON | si oui, le conducteur est informé des consignes de sécurité lors de la conduite de(s) engin(s) dans les zones concer- |
| • présence d'une ligne électrique aérienne | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • terrain en pente, talus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • route | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • issue dangereuse sur l'exploitation... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

- | | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|------------------------|
| ✗ Lors du déplacement sur route des engins dont la largeur excède 2,50 m | OUI | NON | si non, prévision(s) : |
| • pose de signalisation spécifique "convoi exceptionnel" sur l'engin | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| • voiture accompagnatrice devant le convoi | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

Risques liés à la conduite d'engins de levage

Le conducteur (salarié, aide familial, stagiaire, apprenti...)

- | | OUI | NON | |
|---|--------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| ● est âgé d'au moins 18 ans * | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | si non, interdiction de conduite |
| ● a bénéficié d'une formation spécifique dispensée par | | | si non, prévision(s) : |
| ● l'employeur | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ● un organisme de formation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ● est reconnu « apte » à la conduite d'un engin de levage par le médecin du travail | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ● est détenteur d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

* sauf si conduite d'un tracteur équipé d'un chargeur frontal, le conducteur peut être âgé de moins de 18 ans et plus de 16 ans (dérogation machines dangereuses obligatoire).

Le matériel

- | | OUI | NON |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| ● chariot télescopique ou élévateur | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● chargeuse sur pneu, mini-pelle... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● plate-forme élévatrice mobile | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● grue auxiliaire sur camion | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● chargeur frontal sur tracteur | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Vérification périodique effectuée par un organisme agréé tous les :

- | | OUI | NON | si non, prévue le : |
|---------|--------------------------|--------------------------|---------------------|
| 6 mois | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| 6 mois | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| 6 mois | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| 6 mois | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| 12 mois | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

- | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|------------------------|
| ✘ Le matériel est en état de conformité | OUI | NON | si non, prévision(s) : |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

- | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|---|
| ✘ Les zones de danger sur l'exploitation et ses dépendances sont clairement identifiées | OUI | NON | |
| ● présence d'une ligne électrique aérienne | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | si oui, le conducteur est informé des consignes de sécurité lors de la conduite d'engin(s) de levage de l'exploitation dans les zones concernées. |
| ● terrain en pente, talus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ● route | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ● sortie ou entrée dangereuse sur l'exploitation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ● etc... | | | |

Risques liés à l'intervention d'entreprises extérieures

L'intervention d'une entreprise sur une exploitation peut générer des risques pour les intervenants comme pour les personnes amenées à travailler à proximité de l'entreprise.

Il est indispensable à l'entreprise utilisatrice (maître d'ouvrage) et à l'entreprise intervenante (maître d'œuvre) pour :

- ✘ identifier :
 - la nature de l'intervention,
 - les risques propres à chacune des entreprises,
- ✘ évaluer ces risques,
- ✘ prévenir ces risques,

Sur une exploitation agricole, les représentants des entreprises (ou coopératives) peuvent intervenir plus ou moins régulièrement ; quelques exemples :

- ✘ l'œnologue,
- ✘ le chauffeur-livreur de la coopérative,
- ✘ le réparateur de machines agricoles...

En fonction de la durée de l'intervention et de sa nature, l'établissement du **PLAN de PRÉVENTION** est obligatoire. Lors de la rédaction de ce document, chacune des parties identifie, évalue et réfléchit sur les moyens à mettre en œuvre pour les prévenir.

Par ailleurs, pour les opérations de transport, chargement et déchargement de marchandises, c'est le **PROTOCOLE de SÉCURITÉ** qui aura les mêmes fonctions.

Risques liés au bruit

Le bruit est une nuisance qui combine 3 paramètres :

✘ La fréquence

- exprimée en Hertz (Hz), c'est le nombre de variations de pression par seconde. Elle donne la caractéristique des sons graves ou aigus.

✘ La durée pour un bruit

- continu (le moteur du tracteur pendant le labour),
- fluctuant (le moteur de la tronçonneuse dans les variations de régime pendant la coupe du bois),
- impulsif (coup de marteau sur un burin)...

✘ L'intensité

- exprimée en décibels dB (A), l'oreille humaine perçoit celle qui se situe entre 0 et 140 dB (A),
- à partir de 85 dB(A) le port d'une protection auditive est obligatoire.

Le bruit génère des troubles de la santé et du comportement auprès des personnes exposées et sans protection auditive.

- perte définitive de l'audition,
- fatigue (auditive, physique, psychique),
- perturbation intellectuelle,
- diminution de la concentration,
- troubles du sommeil et de la mémoire,
- augmentation de l'agressivité,
- diminution progressive de la précision des gestes et augmentation du nombre d'erreurs,
- élévation de la tension artérielle,
- augmentation du rythme cardiaque,
- stress,
- etc...

Le salarié, stagiaire, la main d'œuvre familiale, entraide...

✘ est exposé au bruit de plus de 85 dB(A)

	OUI	NON
● dans les travaux d'atelier et de maintenance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● lors de la conduite des engins agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● lors de l'utilisation de tronçonneuse, débroussailleuse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

✘ dispose :

	OUI	NON	si non, prévision(s) :
● d'Équipement de Protection Individuelle			
ou ● casques anti-bruit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● bouchons d'oreilles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● de cabine en bon état sur les engins agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● les pots d'échappement en mauvais état sont systématiquement réparés ou changés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Risques liés aux postures de travail et aux ports de charges

Port de charges

Un travailleur ne peut être admis à porter d'une façon habituelle des charges supérieures (voir ci-dessous) que s'il a été reconnu **apte par le médecin du travail**.

Il est interdit de faire porter par un seul homme toute charge supérieure à 105 kg.

- personnel masculin ⁽¹⁾ âgé de 14 à 15 ans → 15 kg maxi
de 16 à 17 ans → 20 kg maxi
de 18 et plus → 55 kg maxi
- personnel féminin ⁽¹⁾ âgé de 14 à 15 ans → 8 kg maxi
de 16 à 17 ans → 10 kg maxi
de 18 ans et plus → 25 kg maxi

(1) Les catégories de personnel concernées ne peuvent porter, traîner ou pousser de façon habituelle les charges indiquées qu'après reconnaissance de leur aptitude par le médecin du travail.

- | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|--|
| | OUI | NON | |
| ● sur l'exploitation, on manutentionne manuellement des seaux, sacs, caisses,... de plus de 15 kg | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Si oui
<input type="checkbox"/> rarement
<input type="checkbox"/> occasionnellement
<input type="checkbox"/> souvent |

- | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|--|
| | OUI | NON | |
| ● des solutions sont envisagées pour limiter le port de charges sur l'exploitation. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Si oui, lesquelles
.....
.....
.....
.....
..... |

exemples : - abandon des sacs de 25 kg ou 50 kg au profit de big-bag 500 kg,
- utilisation d'une brouette,
- utilisation d'un diable,
- utilisation d'un transpalette électrique,
- autres...

Les postures

● les sièges des engins de l'exploitation sont en bon état OUI NON Si non, changement prévu le :

● sur l'exploitation, il y a des postes de travail qui génèrent des mauvaises positions Si oui, le temps de travail y est
 court et exceptionnel
 court et régulier
 important

● si OUI, à quel(s) poste(s) :
.....
.....
.....
.....

● des solutions sont envisagées pour limiter les mauvaises postures Si oui, lesquelles
.....
.....
.....
.....

exemples : - mise à disposition d'un siège-vigne,
- mécanisation de l'arrachage des plants morts,
- etc...

Risques liés aux travaux des vignes

Nature des risques	Dangers pour la santé	Niveaux d'exposition	Exemples de moyens de prévention	Moyens existants sur mon exploitation Mesures à prendre et délai
RISQUE BIOLOGIQUE	tétanos,	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • vaccination, • port de gants,
maladies transmises par la morsure de tiques infectés	maladie de Lyme, ...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • organisation du travail de manière à limiter dans la mesure du possible les interventions humaines dans les zones à forte densité de tiques (pendant la période d'avril à septembre), • contrôle sur tout le corps et enlèvement des tiques plantées, • consultation d'un médecin si apparition d'une rougeur à l'endroit de la morsure, • etc...
maladies transmises par les rongeurs	leptospirose, ...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • port de gants, de bottes, • gestion de la population des rats (dératisation) , • entretien et nettoyage des cours d'eau, mares, étangs ... • etc...
allergies aux pollens et à certaines plantes	éternuements, irritations, démangeaisons ...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • identification du type d'allergie et désensibilisation, • port d'un masque de protection des voies respiratoires, • port de gants et/ou habits à manches longues (allergies cutanées), • organisation du travail de manière à limiter l'exposition des personnes sensibles pendant la période à risques, • etc...
allergies et autres conséquences liées aux piqûres d'insectes (guêpes, abeilles, frelons, ...)	démangeaisons, douleurs, troubles respiratoires, troubles cardiaques ...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • connaissance des zones de prolifération des insectes et organisation du travail afin de limiter la présence humaine pendant les périodes à risques, • destruction systématique des nids et essaims de guêpes, de frelons ... dans les zones de présence humaine, • présence d'une trousse de premiers secours, <ul style="list-style-type: none"> • formation de Sauveteur Secourisme du Travail, • etc...
piqûres avec seringues trouvées au sol	transmission de maladies...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • prudence lors d'enlèvement de déchets trouvés au sol, • port de gants, • vaccination tétanos valable • etc...

suite page 21

Risques liés aux travaux des vignes

Nature des risques	Dangers pour la santé	Niveaux d'exposition	Exemples de moyens de prévention	Moyens existants sur mon exploitation Mesures à prendre et délai
suite de la page 20				
<u>RISQUE LIÉ À L'UTILISATION DE TRONÇONNEUSES</u> <u>SÉCATEURS</u>	coupures, plaies, ...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • mise à disposition d'EPI appropriés pour les travaux forestiers : - pantalon anti-coupure, - casque forestier complet, - bottes ou chaussures de sécurité, • formation à l'entretien et à l'utilisation d'une tronçonneuse, • organisation du travail qui permet d'éviter de se trouver seul sur un chantier, • mise à disposition de gants de protection contre les coupures, • etc... <u>DÉBROUSAILLEUSES</u>
<u>RISQUE LIÉ À L'ÉLECTRICITÉ</u>	électrisation, électrocution, ...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • identification des zones à risques, • présence d'autocollants dans les grands engins rappelant le risque électrique et la procédure à suivre en cas de contact ou d'amorçage avec une ligne électrique, • etc...
<u>RISQUE LIÉ À L'AMBIANCE CLIMATIQUE</u>	coup de chaleur, refroidissement ...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • habillement en fonction de la météo, • interdiction de travailler torse-nu en plein soleil, • mise à disposition de vêtements de pluie, • mise à disposition de boissons fraîches ou chaudes selon la saison, • etc...
<u>RISQUE ROUTIER</u>	accidents,	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • respect du code de la route, • respect du nombre maximal de personnes transportées par véhicule, • contrôles techniques des véhicules réguliers, • pas de transport sur les engins agricoles s'ils ne sont pas pourvus d'un siège spécifique pour personnes transportées • pas de transport de personnes sur des remorques ou dans des véhicules non aménagés pour, • aptitude médicale (vérification des yeux...), • formations recyclage code de la route, • signalisation lumineuse en bon état sur les engins et les remorques, • etc...
<u>RISQUE LIÉ AUX GESTES RÉPÉTÉS</u>	canal carpien, tendinites ...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • utilisation de sécateurs électriques ou pneumatiques, • entretien et affûtage régulier du sécateur, • aménagement de pauses, • etc...
suite page 22				

Risques liés aux travaux des vignes

Nature des risques	Dangers pour la santé	Niveaux d'exposition	Exemples de moyens de prévention	Moyens existants sur mon exploitation Mesures à prendre et délai
suite de la page 21				
<u>RISQUE DE CHUTE</u> (plain-pied, hauteur)	plaies, hématomes, fractures, entorses, ...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • préparation du sol spécifique des parcelles en pente de manière à limiter le risque de chutes, • repères visuels des fils d'amarre en bout de rang, • port de chaussures ou bottes antidérapantes, • présence d'échelles adaptées avec patins antidérapants pour l'accès aux remorques, • chemins d'accès aux parcelles en bon état, • etc... 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<u>RISQUE LIÉ À L'UTILISATION DE MATÉRIELS DE PRÉPARATION DES SOLS, D'ENTRETIEN DE LA VIGNE ET DE RÉCOLTE</u> (tracteur, motohoue, enjambeur, vendangeuse...)	coupures, plaies, hématomes, happement, écrasement, cisaillement, projection(s) et autre(s) contact(s) avec les parties en mouvement des machines...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • matériel périodiquement vérifié et entretenu, • machines automotrices et tracteurs équipés d'une cabine (ou d'un arceau de protection), • formation du personnel à la conduite et à l'utilisation du matériel, • motohoue équipée d'un dispositif "homme mort", • matériel en état de conformité, • etc... 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<u>RISQUE LIÉ À L'UTILISATION DE MOYENS DE LUTTE CONTRE LE GEL ET L'INCINÉRATION</u> (brûlots à fuel, brouettes à feu...)	brûlures, projection(s) de particule(s)...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • mise à disposition de gants de protection, • poignées de manutention sur les brûlots, • etc... 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

Lexique

NIVEAUX

D'EXPOSITION : temps de travail consacré par le travailleur sur la zone de travail concerné. Il n'est pas nécessaire que ce temps soit important pour être PERMANENT.

À titre d'exemple : 10 minutes/jour tous les jours peuvent être considérés comme un niveau d'exposition permanent.

TÉRATOGENÈ : agent à l'origine des malformations congénitales

MUTAGÈNE : agent susceptible de provoquer des mutations chez les êtres vivants

CANCÉROGÈNE : agent pouvant provoquer ou favoriser l'apparition de cancer

TOXIQUE

POUR LA

RÉPRODUCTION : agent pouvant altérer la fertilité humaine

É.P.I. : Équipement de Protection Individuelle

Réalisé par :

► les services de l'Inspection du Travail de Lorraine

► la CPHSCT Lorraine

Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

► la FDSEA de Meurthe-et-Moselle

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

► Le service de Santé Sécurité au Travail de la MSA Lorraine

Mutualité Sociale Agricole

► la CDA de Meurthe-et-Moselle

Chambre Départementale d'Agriculture

MSA Lorraine

Prévention des Risques Professionnels

15 avenue Paul Doumer
54507 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY CEDEX

tél. 03 83 50 35 42

www.msalorraine.fr

contact@lorraine.msa.fr

N'hésitez pas à contacter votre MSA



L'essentiel & plus encore